

Mercredi matin ont eu lieu à l'Eglise St-Louis de France les obsèques de notre regretté confrère Léo Sabourin, fils de M. Napoléon Sabourin copropriétaire du *Monde Illustré*, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis du défunt si prématurément enlevé à l'affection des siens.

Nous offrons à M. Sabourin et à sa famille l'expression de nos respectueuses condoléances.

\* \*\*

L'Association Pomologique a fait l'élection de ses officiers. Tous les candidats ont été élus à l'unanimité. Voici leurs noms : Président-honoraire, sir Henry Joly de Lotbinière ; 2ème vice-président, l'honorable Sydney Fisher ; 3ème vice président M. A. Dupuis ; président, M. C. P. Newman ; vice-président, Dr Wood ; directeurs, MM. Patterson, J. M. Fisk, N. Carter, Dr Bolduc, J. C. Chapais, R. Hamilton, W. Tremblay, R. W. Shepperd, R. Brodie ; secrétaire-trésorier, W. W. Dunlop.

\* \*\*

Les élections du Board of Trade sont terminées, En voici le résultat :

Président, Charles F. Smith (acclamation) ; 1er vice-président, Robert Mackay ; 2e vice-président, Henry Miles ; trésorier, Fred. W. Evans.

Conseil : Hormisdas Laporte, R. W. Macdougall, William McMaster, Arthur J. Hodgson, John Macfarlane, M. J. A. Prendergast, Thomas Harling, James W. Knox, David Robertson, Hon. J. K. Ward, James McBride.

Bureau d'Arbitrage : E. B. Green-shields, James Crathern, Andrew F. Gault, John McGergow, W. W. Ogilvie, A. G. Thomson, Robert Archer, Robert Bickerdike, Charles P. Hébert, Edgar Judge, David Watson, Charles McLean.

## L'ENLEVEMENT DES VIDANGES

La commission des finances du conseil municipal a décidé que l'enlèvement des vidanges se ferait désormais par contrat.

L'expérience du passé nous a appris ce que nous pouvons attendre de l'entreprise privée dans ce service dont l'importance n'échappe à personne.

Les citoyens ont été payés ou plutôt ont payé pour savoir ce que vaut un tel contrat au point de vue de la propreté et de l'hygiène de la ville.

Il nous semble que la proposition faite récemment par l'ingénieur sanitaire, M. Doré, méritait d'être prise en sérieuse considération.

Nous nous demandons si l'ère des *jobs* ne serait pas en train de refleurir à l'Hôtel-de-Ville.

La charte nouvelle proposée à la Législature contient un certain nombre de dispositions nouvelles qui augmenteront les recettes municipales. Est-ce que certains échevins n'escompteraient pas déjà l'avenir ? On prétend, il est vrai, que le service des vidanges coûtera moins cher s'il est fait par un entrepreneur que par la ville. C'est une question à voir.

Sus ce point, qui sera étudié en temps et lieu, il faudra voir clair.

Mais pour être fait par un entrepreneur le service sera-t-il mieux fait que si la Ville s'en chargeait ?

Nous répondrons sans crainte : Non.

Un entrepreneur, même si l'argent de son contrat lui reste en entier dans les mains, c'est-à-dire s'il n'a pas de pots de vin à distribuer à ses amis du Conseil Municipal, ne peut pas, ne doit pas pouvoir remplir toutes les conditions qui lui sont imposées par son contrat sans qu'il lui reste quelque bénéfice pour prix de son travail, pour la rému-